

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès verbal du
1^{er} novembre
2010

Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 1^{er} novembre 2010 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Yvon Martineau, Normand Raby, Christian Marcoux, David Boissonneault et la conseillère Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du
1^{er} novembre
2010

ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 6.1 Présentation des comptes
 - 6.2 Dépôt du rapport du maire
 - 6.3 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2010
 - 6.4 Séance spéciale pour l'adoption du budget
 - 6.5 Avis de motion pour l'adoption du règlement sur les taux de taxes 2011
 - 6.6 Remboursement au fonds de roulement
 - 6.7 Renouvellement des assurances
 - 6.8 Calendrier 2011 des séances ordinaires du conseil
 - 6.9 Nomination maire suppléant
 - 6.10 Abrogation du règlement 289
 - 6.11 Adoption du règlement d'emprunt pour les travaux de prolongement de la rue Bouleaux
 - 6.12 Avis de motion pour une modification du règlement 276
 - 6.13 Demande de la CDEL
 - 6.14 Formation FQM
 - 6.15 Renouvellement carte de membre Télévision Communautaire de l'Érable
- 7 *TRANSPORT*
 - 7.1 Déneigement des entrées et stationnements municipaux
 - 7.2 Indexation du contrat de déneigement
 - 7.3 Demande du Club les Neiges Lystania
 - 7.4 Achat d'une scie à chaîne
- 8 *AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT*
 - 8.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ de Cannebergière Nathaniel senc.
 - 8.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ de Entreprises Lucar
- 9 *LOISIRS ET CULTURE*
 - 9.1 Invitation souper-spectacle au profit du Voyage France-Soccer 2011
 - 9.2 Affiche permanentes de commanditaires
 - 9.3 Achat du glycol pour le système de réfrigération
 - 9.4 Surveillance et entretien de la patinoire École Bon-Pasteur
 - 9.5 Commandite pour le Festival Bleu
- 10 *PERIODE DE QUESTION*
- 11 *VARIA*
 - 11.1 Commandite Fête de Noël ORAPÉ

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



- 11.2 Brunch annuel Unité Domrémy
 11.3 Souper fondue des Chevaliers de Colomb
 12 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE*
 13 *LEVEE DE LA SÉANCE*

242-11-2010
Adoption de
l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

243-11-2010
Inversion de
l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

ADOPTÉE

244-11-2010
Présentation des
comptes

SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 9794 à 9841	228 311.11 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale	30 798.38 \$
Grand total des paiements	259 109.49 \$

ADOPTÉE

Dépôt du rapport
du maire

Monsieur Sylvain Labrecque, maire, fait dépôt de son rapport sur la situation financière de la municipalité, daté du 1^{er} novembre 2010, tel que prescrit par l'article 955 du Code Municipal. Le texte du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité sera publié dans le prochain bulletin municipal qui sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité, conformément à l'article 955 du Code Municipal.

Dépôt des états
comparatifs au
30 septembre
2010

La directrice générale dépose deux états comparatifs semestriels, soit un premier qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 septembre 2010, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, et un deuxième qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget.

Séance spéciale
pour l'adoption
du budget

La séance spéciale pour l'adoption du budget 2011 et du programme triennal d'immobilisations aura lieu le lundi 6 décembre après la séance régulière.

Avis de motion
pour l'adoption
du règlement sur
les taux de taxes
2011

Avis de motion est donné par le conseiller Normand Raby qu'à une séance ultérieure soit présenté pour adoption, un règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2011 et les conditions de perception.

245-11-2010
Remboursement
au fonds de
roulement

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil autorise le remboursement annuel au fonds de roulement au montant de 11 871.72\$.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>246-11-2010 Renouvellement des assurances</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE ce conseil accepte la proposition de Promutuel-Appalaches St-François au montant total de 14 869.83\$ taxes incluses pour les contrats d'assurances de biens, automobiles et responsabilité civile, polices E1948614101-051, A1948614101-021, E1948614103-011.</p>
<p>247-11-2010 Calendrier 2011 des séances ordinaires du conseil</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011, qui débiteront à 20 h ;</p> <p>10 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 8 août, 6 septembre, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre 2011.</p>
<p>248-11-2010 Nomination maire suppléant</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal nomme Monsieur David Boissonneault, maire suppléant, pour la période du 2 novembre 2010 au 2 mai 2011.</p>
<p>249-11-2010 Abrogation du règlement 289</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal abroge le règlement numéro 289 intitulé «Règlement décrétant l'exécution de travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égout, de pluvial et des travaux de voirie sur les rues Beaudoin et des Bouleaux, ainsi qu'un emprunt pour en acquitter les coûts».</p>
<p>250-11-2010 Adoption du règlement d'emprunt pour les travaux de prolongement de la rue Bouleaux</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>Lecture est faite par la directrice générale du règlement numéro 291.</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 291 intitulé «Règlement décrétant l'exécution de travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égout, de pluvial et des travaux de voirie sur la rue des Bouleaux, ainsi qu'un emprunt pour en acquitter les coûts».</p>
<p>Avis de motion pour une modification du règlement 276</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>Le conseiller Normand Raby donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement 276 «Règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection à l'Édifice St-Louis, ainsi qu'un emprunt pour en acquitter les coûts.» afin de</p>

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>251-11-2010 Demande de la CDEL</p>	<p>modifier le terme de l'emprunt.</p> <p>CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 93 de la <i>Loi sur les compétences municipales</i> en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, toute municipalité peut constituer des organismes pour la promotion industrielle, commerciale ou touristique, comme cela était possible suivant les dispositions législatives existant antérieurement à cette date ;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Corporation de développement économique de Lyster inc. a été constituée le 2 octobre 1996, suivant la <i>Loi sur les compagnies</i>, Partie III (L.R.Q., c. C-38) et qu'elle a dûment été immatriculée au registre des entreprises sous le numéro 1146191953 ;</p> <p>CONSIDÉRANT que l'article 90 de la <i>Loi sur les compétences municipales</i> permet à la ville d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière de développement économique local ;</p> <p>CONSIDÉRANT que les objectifs poursuivis par la Corporation de développement économique de Lyster inc., soit de favoriser l'implantation d'industries, de commerces et de résidences dans la Municipalité de Lyster et d'organiser, de stimuler et d'appuyer le développement économique de la municipalité, sont conformes aux dispositions susmentionnées de la <i>Loi sur les compétences municipales</i> ;</p> <p>CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge à propos d'aider financièrement la Corporation de développement économique de Lyster inc., notamment afin de lui permettre de favoriser le développement résidentiel sur le territoire de la municipalité.</p>
<p>252-11-2010 Formation FQM</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE la Municipalité de Lyster approprie, à même son fonds général, une somme de 6 000\$ qu'elle autorise à verser à titre de contribution à la Corporation de développement économique de Lyster inc. pour la réalisation de ses objets. La somme sera puisée dans le compte CDEL (02 62100 959).</p> <p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à participer à la formation «Le rôle des acteurs municipaux en gestion financière et les pratiques performantes» qui aura lieu à Villeroy le 13 novembre 2010. La somme requise de 260\$ plus taxes sera puisée FORMATION ET PERFECT. - ADM. (02 13000 454).</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>253-11-2010 Renouvellement carte de membre Télévision Communautaire de l'Érable</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE la municipalité adhère en tant que membre à la Télévision communautaire de l'Érable pour un coût de 25.00\$ plus taxes jusqu'au 31 décembre 2011. La somme sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>254-11-2010 Déneigement des entrées et stationnements municipaux</p>	<p>CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le déneigement des entrées et stationnements municipaux pour la saison hivernale 2010-2011, prix total avant taxes :</p>

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Ferme Pajean inc. 3 350.00\$
 Damien Boissonneault 3 500.00\$

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat à Ferme Pajean inc. Cette dépense sera puisée dans les différents comptes de déneigement au cours de l'exercice 2010-2011.

ADOPTÉE

255-11-2010
 Indexation du
 contrat de
 déneigement

**SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte le calcul d'indexation du contrat de déneigement pour l'hiver 2010-2011 fourni par la directrice générale et qui se chiffre à 1.47%. Ce qui donne un coût au kilomètre de 2 031.39\$ pour l'hiver 2010-2011.

ADOPTÉE

256-11-2010
 Demande du
 Club les Neiges
 Lystania

ATTENDU la demande de droit de passage sur le rang 5-6 déposée par le Club les Neiges Lystania ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le droit de passage à partir du lot 9 du rang 6 jusqu'à la Rivière Chevreuil ;

QUE le conseil municipal demande au Club les Neiges Lystania de s'assurer qu'il n'y ait pas d'accumulation de neige damée sur l'accotement qui pourrait nuire à l'entretien du chemin.

ADOPTÉE

257-11-2010
 Achat d'une scie
 à chaîne

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une scie à chaîne pour la somme d'environ 600\$. La somme sera puisée dans le compte Outils - Voirie (02 32000 643).

ADOPTÉE

258-11-2010
 Demande
 d'autorisation à la
 CPTAQ de
 Cannebergière
 Nathaniel senc.

ATTENDU la demande de lotissement de La Cannebergière Nathaniel S.E.N.C. afin d'acquérir une partie du lot 1 dans le rang 7 du Canton de Nelson, pour un éventuel agrandissement de son exploitation agricole ;

ATTENDU QUE cette demande ne constitue aucune contrainte pour l'agriculture ;

ATTENDU QUE l'acquéreur est un producteur déjà établi et que l'agrandissement de son exploitation est susceptible de contribuer au développement de l'économie locale ;

ATTENDU QUE cette demande est conforme au règlement de zonage numéro 124 de la municipalité ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE le conseil municipal approuve la demande de La Cannebergière Nathaniel S.E.N.C. adressée à la CTPAQ et recommande à celle-ci de l'autoriser.

ADOPTÉE

259-11-2010
Demande
d'autorisation à la
CTPAQ de
Entreprises Lucar

ATTENDU la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'Entreprises Lucar (2735-5536 Québec inc.) afin que les surplus de sable provenant de l'aménagement d'une cannebergière sur lots 9-P et 10-P du rang 3 sur dans le canton de Nelson soit exporter sur le lot 12 du rang 5 appartenant au même propriétaire ;

ATTENDU que le projet tel que proposé représente des investissements majeurs et est important pour l'économie de la Municipalité de Lyster ;

ATTENDU que la demande est conforme avec le règlement de zonage numéro 124 de la municipalité ;

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal approuve la demande d'Entreprises Lucar (2735-5536 Québec inc.) adressée à la CTPAQ et recommande à celle-ci de l'autoriser.

ADOPTÉE

260-11-2010
Invitation souper-
spectacle au
profit du Voyage
France-Soccer
2011

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 2 billets au coût de 60\$ chacun pour le souper-spectacle au profit du Voyage France-Soccer 2011 qui se tiendra le 26 novembre à St-Appolinaire. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

261-11-2010
Affiche
permanentes de
commanditaires

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la confection des affiches de commanditaires sur un coroplast 10 mm pour un coût de 1 899\$, tel que le plan de partenariat de l'été 2007. La somme sera puisée au poste Améliorations locatives (02 70120 528).

ADOPTÉE

262-11-2010
Achat du glycol
pour le système
de réfrigération

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la dépense pour l'achat de glycol pour le système de réfrigération de la patinoire de la surface Desjardins. La somme requise pour la dépense sera puisée au surplus accumulé.

ADOPTÉE

263-11-2010
Surveillance et
entretien de la
patinoire École
Bon-Pasteur

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve l'embauche de Monsieur Robert Gornick pour la surveillance et l'entretien de la patinoire à l'École Bon-Pasteur.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>264-11-2010 Commandite pour le Festival Bleu</p> <p>Période de questions</p>	<p>QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus soient consignés dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale.</p> <p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise un montant de 1 000\$ pour la tenue d'activités familiales et pour la Fête de Noël qui se tiendra dans le cadre du Festival Bleu. La somme sera puisée dans le compte Promotion-municipalité (02 69000 999).</p> <p>ADOPTÉE</p> <p>Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.</p>
<p>265-11-2010 Commandite Fête de Noël ORAPÉ</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise un montant de 250\$ pour la Fête de Noël des membres d'ORAPÉ. La somme sera puisée au poste Promotion municipalité (02 69000 999).</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>266-11-2010 Brunch annuel Unité Domrémy de Plessisville</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'achat de 2 billets au coût de 15\$ chacun pour le brunch annuel de l'Unité Domrémy. La somme sera puisée au poste Promotion municipalité (02 69000 999).</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>267-11-2010 Souper fondue des Chevaliers de Colomb</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'achat de 4 billets au coût de 15\$ chacun pour le Souper fondue chinoise du 20 novembre prochain. La somme sera puisée au poste Promotion municipalité (02 69000 999).</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>268-11-2010 Adoption du procès verbal séance tenante</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>269-11-2010 Levée de la séance</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE cette séance soit levée à 21 h 34.</p> <p>ADOPTÉE</p>

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Je, Sylvain Labrecque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 1^{er} jour de novembre 2010

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière